

2020000 Commission paritaire pour les employés du commerce de détail alimentaire

Prime annuelle Prime annuelle/Chèques repas, / Pension complémentaire Conversion des primes après changement de CP Prime de fin d'année Complément de pécule de vacances Chèques repas Eco-chèques Pension complémentaire	1
Prime annuelle/Chèques repas, / Pension complémentaire Conversion des primes après changement de CP Prime de fin d'année Complément de pécule de vacances Chèques repas Eco-chèques Pension complémentaire	
Prime de fin d'année	
Prime de fin d'année	après changement de CP2
Chèques repas Eco-chèques Pension complémentaire	•
Chèques repas Eco-chèques Pension complémentaire	de vacances2
Eco-chèquesPension complémentairePension complémentaire	
Pension complémentaire	
Prestations de travail après 18h	
Travail de nuit	
Indemnité d'inventaire	
Promotion	
Intervention pour l'accueil d'enfant	
Avantages en nature	
Entretien du vêtement de travail	
Frais de transport	

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS : http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708

Le site ne permettant pas de consulter des CCT antérieures à 1999, le texte des CCT plus anciennes est repris dans cette fiche.

Prime unique

CCT du 3 juillet 2017 (140.985)

Accord sectoriel pour 2017 - 2018

Champ d'application, A point 1, 2^e et 3^e alinéa et N. Durée de validité : 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2019.

CCT du 4 septembre 2017 (141.989)

Octroi d'une prime unique en exécution de l'accord sectoriel 2017 – 2018

Tous les articles.

Durée de validité : 1er janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017.

Prime annuelle

CCT du 5 novembre 2002 (64.905)

Octroi d'une prime annuelle

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2002 pour une durée indéterminée.



CCT du 4 septembre 2017 (141.987)

L'octroi d'une prime annuelle en exécution de l'accord sectoriel 2015 – 2016

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2017 pour une durée indéterminée.

CCT du 4 septembre 2017 (141.989)

L'octroi d'une prime annuelle en exécution de l'accord sectoriel 2005 - 2006

Tous les articles.

Durée de validité : 1er janvier 2017 pour une durée indéterminée.

Prime annuelle/Chèques repas, / Pension complémentaire

(à la carte pour l'entreprise)

CCT du 4 septembre 2017 (141.987)

L'octroi d'une prime annuelle en exécution de l'accord sectoriel 2015 - 2016

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2017 pour une durée indéterminée.

Conversion des primes après changement de CP

CCT du 3 juillet 2017 (140.985)

Accord sectoriel pour 2017 - 2018

Champ d'application, A point 3 et N.

Durée de validité : 1er juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2019.

Prime de fin d'année

CCT du 27 août 2007 (84.924)

Prime de Noel

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2002 pour une durée indéterminée.

Complément de pécule de vacances

CCT du 21 septembre 2015 (130.016)

Absences

Art. 1, 5, 6, 9 et 10.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2016 pour une durée indéterminée.

Chèques repas

CCT du 4 septembre 2017 (141.987)

L'octroi d'une prime annuelle en exécution de l'accord sectoriel 2015 – 2016

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2017 pour une durée indéterminée.



Eco-chèques

CCT du 3 juillet 2017 (140.985)

Accord sectoriel pour 2017 - 2018

Champ d'application, A point 2 et N.

Durée de validité : 1er juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2019.

CCT du 4 septembre 2017 (141.990)

Eco-chèques

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2017 pour une durée indéterminée.

Pension complémentaire

CCT du 4 septembre 2017 (141.987)

L'octroi d'une prime annuelle en exécution de l'accord sectoriel 2015 – 2016

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2017 pour une durée indéterminée.

Prestations de travail après 18h

CCT du 5 novembre 2002 (64.949) Sursalaires et les primes

Art. 1, 2, 6 et 7.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2002 pour une durée indéterminée.

Travail de nuit

CCT du 14 janvier 2016 (131.108)

Introduction de travail de nuit pour des activités e-commerce

Art. 1, 4, 8 et 12.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2016 pour une durée indéterminée.

Indemnité d'inventaire

CCT du 5 novembre 2002 (64.949)

Sursalaires et les primes

Art. 1, 5, 6 et 7.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2002 pour une durée indéterminée.

CCT du 4 septembre 2017 (142.260)

Salaires

Articles 1, 12, 13, 16, 19, 24 et 25 + annexe 4.

Durée de validité : 1^{er} juillet 2017 pour une durée indéterminée.



Promotion

CCT du 4 septembre 2017 (142.260) Salaires

Articles 1, 20, 21, 24 et 25.

Durée de validité : 1^{er} juillet 2017 pour une durée indéterminée.

Intervention pour l'accueil d'enfant

CCT du 3 juillet 2017 (140.985) Accord sectoriel pour 2017 – 2018

Champ d'application, F point 2 et N.

Durée de validité : 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2019.

Avantages en nature

CCT du 5 novembre 2002 (64.949) Sursalaires et les primes

Art. 1, 3, 4, 6 et 7.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2002 pour une durée indéterminée.

Entretien du vêtement de travail

CCT du 4 septembre 2017 (141.983)

Entretien du vêtement de travail

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} juillet 2017 pour une durée indéterminée.

Frais de transport

CCT du 19 février 2014 (121.206)

Frais de déplacements des travailleurs

Tous les articles + annexe.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2014 pour une durée indéterminée.